



## PROJET EDUCATIF

Site de Dégagnac : ALSH Les P'tits Bouts Riants  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### LES OBJECTIFS

Organiser des loisirs, pour les enfants de 2,5 ans à 14 ans, favorisant le développement physique et mental de l'enfant en toute sécurité. Proposer des actions à contenu éducatif orientées sur la découverte et le respect de son environnement social et naturel.

#### **1 - Le développement personnel**

- Favoriser les activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer à l'école.
- Développer l'esprit de créativité, de recherche et de dépassement de soi.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs.
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines de la science, des arts et des sports.

#### **Le rôle de l'équipe d'animation :**

Prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière et veiller à adapter leur univers en fonction de son âge, sa taille et de son rythme biologique. L'équipe sera source de proposition pour stimuler les enfants tout en restant à leur écoute afin de les impliquer dans les actions.

#### **2 - L'ouverture et le respect des autres, la citoyenneté**

- Favoriser le respect entre individus : enfant/enfant ; enfant/adultes ; adultes/adultes : respect des différences, respect du silence, respect de l'autorité et du règlement intérieur.
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants
- Favoriser l'insertion dans un groupe
- Stimuler la solidarité et le partage
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...toute personne qui possède un talent, un métier, une passion souhaitant le faire partager.
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes.

### **Le rôle de l'équipe d'animation :**

Savoir organiser des activités mettant en avant la cohabitation entre filles et garçons et/ou petits et grands.

Savoir ouvrir les portes de l'accueil de loisirs aux personnes susceptibles d'enrichir les connaissances des enfants et de favoriser les échanges et le partage.

### **3 - L'ouverture et le respect à son environnement**

- Favoriser le respect des lieux occupés, du matériel.
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel : le village est situé en pleine nature et propice à la découverte de la faune et de la flore.
- Participer à l'éducation écologique de l'enfant.
- Ouvrir l'enfant à la vie du village : les ressources locales, les produits alimentaires de proximité, les élevages.

### **Le rôle de l'équipe d'animation :**

Savoir s'adapter au milieu rural et à la petite taille de l'accueil de loisirs pour tirer parti des ressources et personnes locales susceptibles de valoriser les échanges et les connaissances.

## **LA COMPOSITION ET FONCTIONS DE L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION**

Il appartient à l'équipe de direction et d'animation de s'approprier ces objectifs dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

L'équipe est constituée d'un directeur, diplômé BAFD, d'une directrice adjointe BAFD. Cette équipe est renforcée par des animateurs saisonniers diplômés BAFA.

Le directeur est garant et porteur du présent projet éducatif. Ses principales fonctions sont :

- L'élaboration du projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel : il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- La gestion de l'équipe d'animation
- Veiller au respect de la réglementation
- Assurer la gestion administrative de l'accueil de loisirs : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion des plannings après approbation du responsable du service enfance-jeunesse, facturation, encaissement, gestion des dossiers CAF/MSA.

## LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

- 1- L'espace : la structure Bamin'ado, la cour de l'école et la salle des fêtes mises à disposition par la commune,
- 2- Le matériel sportif, éducatif, de loisirs et informatique,
- 3- Les véhicules,
- 4- Les services de la communauté de communes : Saison culturelle, bibliothèques, multimédia, office de tourisme,
- 5- Les partenariats avec le tissu associatif et artisanal local,
- 6- Le budget,
- 7- L'équipe d'animation,
- 8- Le règlement intérieur,
- 9- Les modalités tarifaires,
- 10- Outils d'information et de relation avec les familles

